

#### Unité de distribution : EST

Lieux de prélèvements	Paramètres	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Limites et référence de qualité*	Nombre de dépassements	Commentaires de la délégation départementale de Paris
Analyses en distribution (réseaux publics et réseaux intérieurs d'immeubles)	Température	°C	18,5	21,5	24,8	25	0	Sur les 10 échantillons prélevés, tous les résultats d'analyse sont conformes à la réglementation pour l'ensemble des paramètres étudiés.
	Turbidité	NFU	0,0	0,0	0,2	2	0	
	Chlore libre	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,1	0,1	0,2	-	0	
	Conductivité	µS/cm	499,0	526,4	546,0	200<x<1100	0	
	pH	unité pH	7,6	7,7	7,9	6,5<x<9	0	
Synthèse des résultats portant sur 10 prélèvements	Fer	µg/L	0,0	5,4	42,0	200	0	
	Nitrates	mg/L	15,0	21,1	44,0	50	0	
	Ammonium	mg/L	0,0	0,0	0,0	0,1	0	
	Escherichia coli	n/(100mL)	0,0	0,0	0,0	0	0	
	Bactéries sulfito-réductrices	n/(100mL)	0,0	0,0	0,0	0	0	
	Entérocoques	n/(100mL)	0,0	0,0	0,0	0	0	
	Coliformes totaux	n/(100mL)	0,0	0,0	0,0	0	0	

\* : valeurs fixées par les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique

Lieux de prélèvements	Paramètres	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Limites et référence de qualité*	Nombre de dépassements	Commentaires de la délégation départementale de Paris
Analyses en production (sur l'eau traitée) avant mise en distribution de l'unité de distribution EST	Dureté (TH)	°f	22,1	23,6	25,4	-	0	Sur l'ensemble des échantillons prélevés, tous les résultats d'analyse sont conformes à la réglementation pour l'ensemble des paramètres étudiés.
	Calcium	mg/L	90,1	90,1	90,1	-	0	
	Bicarbonates	mg/L	258,0	258,0	258,0	-	0	
	Chlorures	mg/L	16,0	20,6	29,0	250	0	
	Fluorures	mg/L	0,2	0,2	0,2	1,5	0	
Synthèse des résultats portant sur les 5 prélèvements réalisés sur le réservoir des Lilas	Sodium	mg/L	8,1	8,1	8,1	200	0	
	Sulfates	mg/L	26,0	27,6	29,0	250	0	
	Nitrates	mg/L	16,0	17,8	19,0	50	0	
	Pesticide : atrazine	µg/L	0,0	0,0	0,0	0,1	0	

**AVIS DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE PARIS : EAU DE BONNE QUALITE**

pour le Directeur de la délégation départementale de Paris  
par délégation,  
Camille SCHMITT, responsable de la cellule Qualité des eaux

N.B. : toute anomalie observée fait l'objet d'analyses complémentaires pour infirmer ou confirmer les résultats. En cas de nécessité, des actions immédiates sont entreprises.